

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Peut-on faire le contrôle technique à l'étranger ?

Non, le contrôle technique doit être fait en France par un organisme agréé.

Où s'adresser ?

Centre agréé de contrôle technique

À noter

Pour la démarche d'immatriculation d'un véhicule d'occasion de plus de 4 ans acheté en Europe (UE), vous devez apporter la preuve du contrôle technique. Vous n'avez pas besoin de le refaire en France s'il a été fait en Europe (UE) il y a moins de 6 mois (2 mois si une contre-visite a été prescrite).

Contrôle technique

Et aussi...

- Contrôle technique
- Carte grise (certificat d'immatriculation)
- Carte grise : immatriculer un véhicule d'occasion

Pour en savoir plus

- Pays de l'Union européenne

Source : Commission européenne

Où s'informer ?

- Centre agréé de contrôle technique

Services en ligne

- Rechercher un centre de contrôle technique et les tarifs pratiqués
Outil de recherche

Textes de référence

- Directive 2014/45/UE du 3 avril 2014 relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques
- Code de la route : article L323-1
Organisation du contrôle technique
- Code de la route : articles R323-1 à R323-5
Organisation du contrôle technique
- Code de la route : articles R323-6 à R323-21
Agrément des contrôleurs, des installations et des réseaux
- Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules
- Arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur
- Arrêté du 18 juin 1991 relatif au contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes
Annexe 1 (points de contrôle) et annexe 2 (défauts nécessitant une contre-visite)



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : *Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Adresse : *315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

Tél. : *04 90 78 82 30*



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F16539>